Tout savoir sur le bio en tant qu'acheteurs publics

Stéphanie Goffin, 19 mars 2024

Questions

Via Slido
Code : MPDI

Au programme

- Présentation de BIOWALLONIE
- Le bio: textes législatifs et champ d’application
- Quelles sont les garanties du label BIO
- Quel est le surcout du label bio?

20 min

Biowallonie

Qui sommes-nous?

Présentation de BIOWALLONIE

ASBL créée en 2013 pour répondre aux objectifs fixés par la Région Wallonne dans son Plan de Développement de la production biologique en Wallonie

2013-2023
À vos côtés depuis 10 ans !

BIOWALLONIE
Le bio aujourd'hui demain

Le secteur bio, une solution aux enjeux environnementaux :

- *Objectif UE : 25% des surfaces agricoles cultivées en BIO pour 2030*
- *Objectif Wallonie : 30% des surfaces agricoles cultivées en BIO pour 2030*

BIO mon choix
PLAN BIO 2030

Avec le soutien de la Wallonie

ASBL dont la mission est **l'accompagnement des professionnel·le·s** du secteur bio

Par qui?

ASBL composée d'une équipe pluridisciplinaire de 29 personnes, divisée en 4 pôles

2013-2023
À vos côtés depuis 10 ans !

BIOWALLONIE
Le bio aujourd'hui demain

BIO mon choix
PLAN BIO 2030

Avec le soutien de la Wallonie

Pôle Transversal

Pôle Conseil Technique

Pôle Développement de Filières

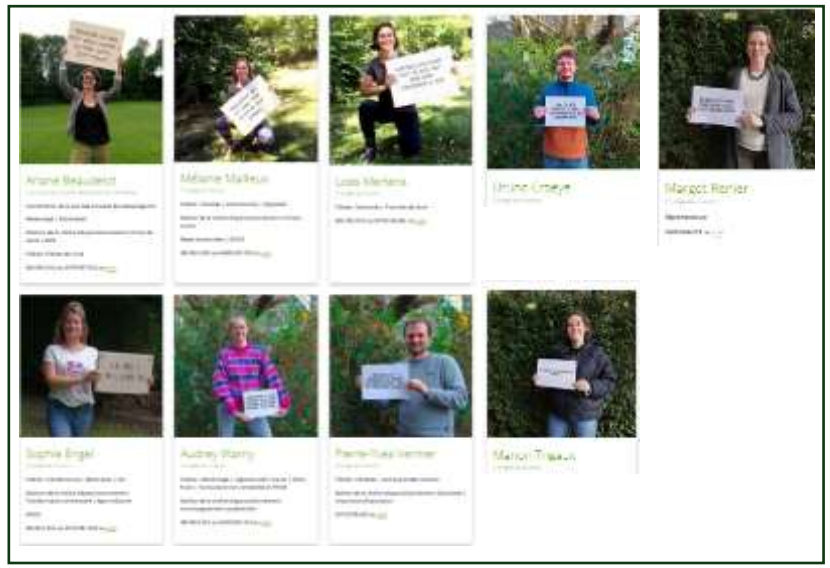

Pôle Alimentation Durable

Par qui?

Quelques exemples concrets de réalisations

Magazine bimestriel pour les professionnel·le·s du secteur

Représentation sur les salons professionnels (Libramont, Battice, …)

Des formations pour les professionnel·le·s

Des évènements sectoriels

Des accompagnements in-situ

Réglementation

Textes de référence et produits certifiables

Bases légales

- Texte de l'UE
  - Acte de base : règlement (UE) 848/2018
    - Règlement du Conseil et du Parlement Européen
  - Actes d'exécution
    - **Importants**: ex. 1165/2021 avec les listes positives de produits autorisés en bio
  - Actes délégués
    - complètent ou modifient pour des éléments **non essentiels**. Ex. détailler une mesure
- En complément: règlements nationaux/régionaux
  - Wallonie:
    - Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) – novembre 2022
      - Contrôle, redevance, grille de sanction, règles manquantes (escargot, autruche, caille, Horeca,…)
    - Guide de Lecture : mise à jour continue depuis mai 2022
      - Pour clarifier l'interprétation du texte UE
      - Pour un contrôle uniforme partout en RW
  - Bruxelles: arrêté en cours de préparation

Règlement bio stipule des règles

- Pour tous les stades de la production, de la préparation et de la distribution des produits biologiques

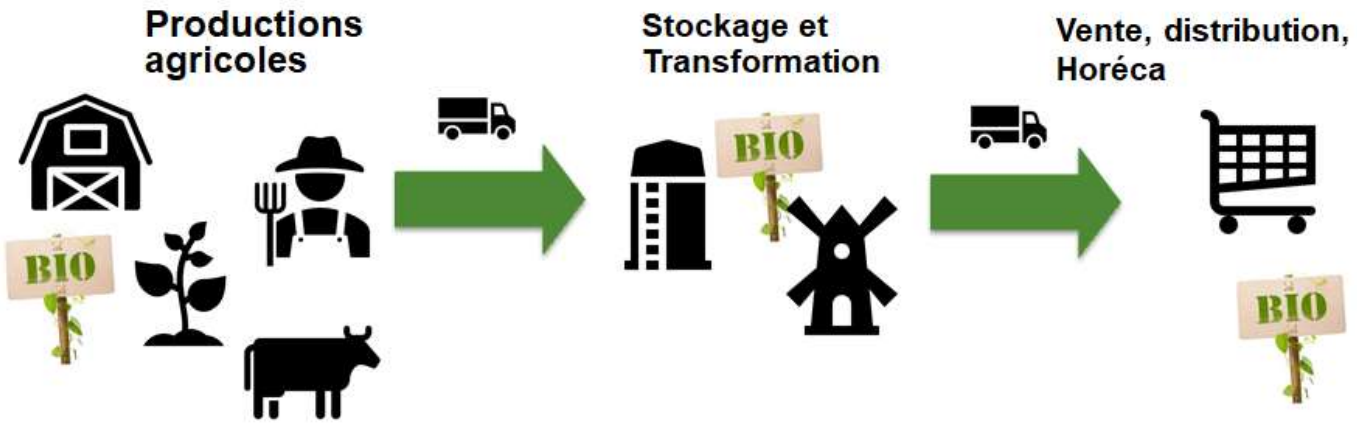

- Une ferme et une entreprise peuvent être **MIXTES** : bio et conventionnelle

Etiquetage et publicité faisant référence à la production biologique

- Protection du mot « bio » et « biologique » **dans toutes les langues**

BioLogic bio ORGANIC PRODUITS BIOLOGIQUES

- Logo « eurofeuille » obligatoire sur les produits **pré-emballés**

Champ d’application du règlement Bio

Quels produits sont couverts par le règlement européen bio?

Quels produits peuvent être certifiés bio et porter l’eurofeuille?

Couverts par le règlement bio

PRODUITS AGRICOLES VIVANTS OU NON TRANSFORMES

PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMES A DESTINATION DE L'ALIMENTATION HUMAINE

ALIMENTS POUR ANIMAUX

AROMES NATURELS

SEL MARIN

HUILES ESSENTIELLES

MATERIEL DE REPRODUCTION VEGETATIVE ET SEMENCES

Non couverts par le règlement bio

PRODUITS DE LA CHASSE ET DE LA PECHE D'ANIMAUX SAUVAGES

EAU

PRODUITS DE NETTOYAGE

PRODUITS COSMETIQUES

FERTILISANTS ET PRODUITS PHYTO

RESTAURATION

TEXTILES

En Wallonie: règlement
Si communique sur le bio,
l'acteur doit être certifié bio

Champ d’application du règlement bio UE

- Produits agricoles vivants ou non transformés
  - Y compris insectes (sans norme), production aquacole (si destinée à être mise sur le marché), miel, récolte d’espèces végétales sauvages et algues marines (à des fins commerciales), graines germées, micro-pousses
- Produits agricoles transformés destinés à l’alimentation humaine
  - Y compris le vin et la levure
- Aliments pour animaux
- Matériel de reproduction végétative et semences utilisées pour les cultures
- Nouveau: sel , huiles essentielles, arômes, lapins, cervidés, insectes…

Exclus du champ d’application du règlement bio UE

- Produits de la chasse et de la pêche d’animaux sauvages
- Produits fertilisants : engrais et amendements
- Produits phytosanitaires (PPP)
- Produits de nettoyage, cosmétiques, textiles
- Restauration (collective et HORECA)*

*Légiféré en Wallonie et (à Bruxelles?)

Quelles sont les garanties du label bio?

Productions végétales

Quelles sont les règles en bio?

1. Fertilisation

Interdiction d'utiliser des engrais minéraux produits par synthèse chimique → ***engrais organique***

2. Protection des cultures

Prévention > Intervention

Interdiction d'utiliser des ***pesticides*** *produits par synthèse* ***chimique*** → ***produits naturels agréés***

3. Semences et plants

Bio sinon non traité et non OGM

4. Lien au sol

Interdiction des cultures hors sol (Exception: plants à repiquer, plantes condimentaires, graines germées, forçage chicons)

Productions animales

Quelles sont les règles en bio?

1. Alimentation

Bio (exempt d'hormone, d'OGM…)

Adapté au régime alimentaire de l'espèce (pâturage)

Régionalité de aliments (70% pour herbivores et 30% porc/volaille)

2. Lieu de vie

Espace plein air obligatoire, lumière naturelle, etc.

Densité adaptée, liberté de mouvement, …

3. Santé

Prévention> Intervention

Mise bas naturelle

4. Lien au sol

Nombre Animaux à l'ha limité

Quelles sont les règles en bio?

Bio	Conventionnel-industriel
Int: 21kg poids vif/m² Ext: 4m²/poulets	Int: 20 poulets/m² (42kg poids vif) Ext: /
Elevé pendant min. 71 à 80 jours	Elevé pendant 34-42 jours
Accès à un parcours extérieur quand: -T° > 0° C -Entre 10h du matin et le crépuscule	Ne voient presque pas la lumière du jour!
Cage interdite	Cage autorisée pour la transformation

Conversion d’une ferme

Conversion d'une ferme

- Période de transition entre la notification bio d'un animal ou terre de culture, et la possibilité de commercialiser les produits qui en sont issus avec le label bio
  - Animaux et cultures associées : 2 ans
  - Cultures annuelles: 2 ans de conversion de la terre avant le semis en bio
  - Cultures pérennes (vergers fruitiers): 3 ans

Transformation

Quelles sont les grandes règles?

Oui mais...

Acheter bio coute cher?

GMS: Marge des produits bio versus marge de leur équivalent conv.

- En 2022: marge bio >> marge conventionnelle. **Même constat était également observé en France.**
- En 2023: marge bio > marge conventionnelle
- Produits bio en 2023 semblent plus attractifs qu'en 2022, avec un écart de prix en rayon plus faible, mais pas toujours en comparaison avec 2021.
- Marge en % ≠ marge en €

Renforce la perception « manger bio, c'est très cher! »

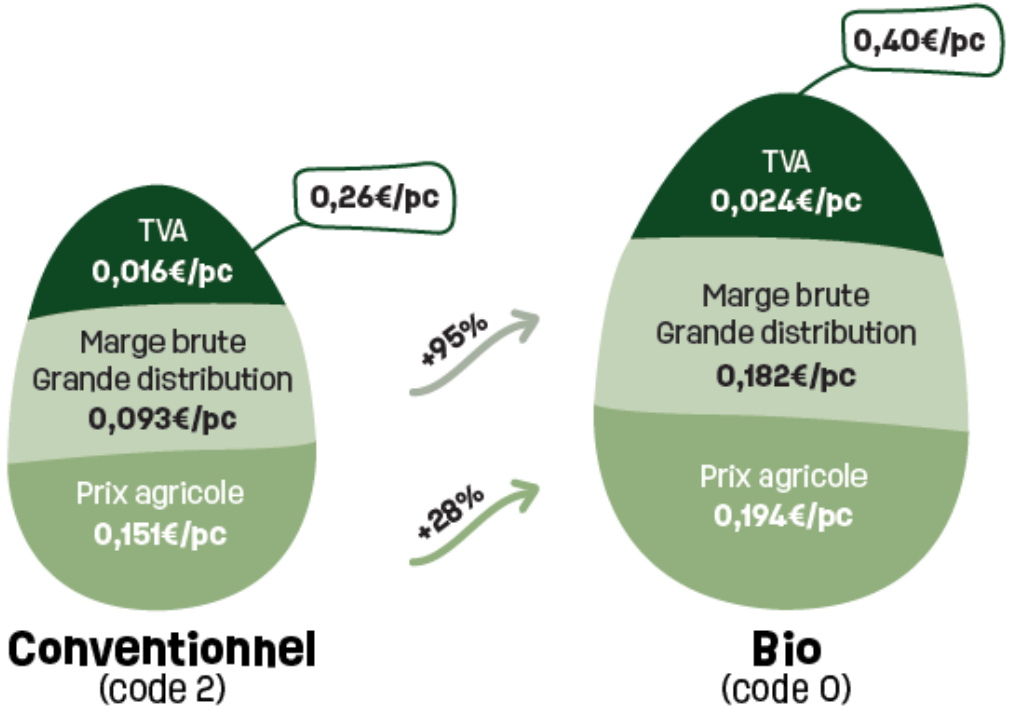

Comparaison des prix grossistes en bio vs conventionnel (2022)

Exemple de prix grossistes de produits bio et conventionnels en 2022 (Belgique)

Nom du produit	Prix produits Bio	Prix produits conventionnels
Haché de bœuf	13.90€/Kg	10.0€/Kg
Boulgour	5€/Kg	7.97€/Kg
Oignons	1.55€/Kg	1.49€/Kg
Ail	6.79€/Kg	5.56€/Kg
Œufs	0.33€/Pce	0.23€/Pce
Huile d'olive	5.99€/L	4.66€/L
Vinaigre d'alcool	1.39€/L	1.0 €/L
Moutarde	8.60€/Kg	5.40€/Kg
Burger végétarien industriel	18.5€/Kg	15.50€/Kg

Les bénéfices offerts par le label bio?

- Un nouvel outil pour permettre aux professionnels de communiquer largement sur les bénéfices du label bio

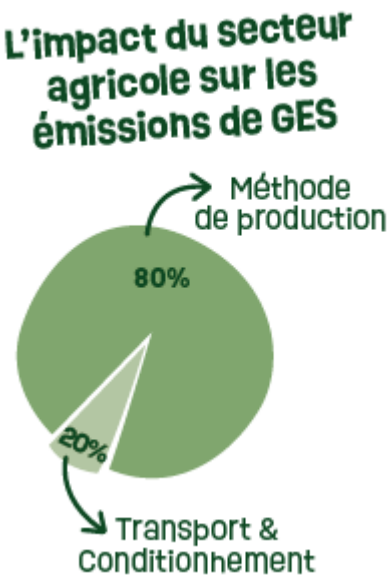

Merci pour votre attention

Rendez-vous sur www.biowallonie.be

BIOWALLONIE

Le bio aujourd'hui & demain